

AFFAIRE N° 1

APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ETAT

AUTORISATION DE SIGNATURE A DONNER AU MAIRE

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique des villes menée par le Gouvernement, Saint-Denis -seule commune des Départements d'Outre-Mer dans ce cas- a été retenue au niveau national pour passer un contrat avec l'Etat sur une période allant de 1990 à 1992, éventuellement reconductible, autour d'une politique globale de développement de la ville.

A la suite de nombreuses réunions et rencontres entre les services locaux et centraux de l'Etat, et de la Municipalité, un contrat -joint en annexe- est soumis à votre approbation, sur la base des trois idées-forces qui constituent notre programme municipal :

- 1°) Apporter l'indispensable,
- 2°) Une ville pour tous,
- 3°) Préparer l'avenir.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à signer ce contrat avec le représentant de l'Etat habilité à le faire, vous précisant que l'ensemble des opérations et actions prévues dans ce document constitueront des obligations prioritaires pour la Municipalité jusqu'en 1992, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Abstentions ? Trois. Quels sont ceux qui sont pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le Contrat de Ville est donc adopté à l'UNANIMITE
(7 abstentions -3 votes par procuration-).

*

*

*